



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 11289

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le poids des cartables des collégiens et élèves de l'enseignement primaire. Les associations de parents d'élèves mettent régulièrement en exergue la surcharge des cartables de leurs enfants. En 1997, M. Jean-Yves Haby, député des Hauts-de-Seine, avait remis au Premier ministre de l'époque un rapport portant mention du poids excessif des cartables scolaires et des troubles physiques engendrés par celui-ci. En effet, nombreux sont les élèves qui souffrent de lombalgies et parfois, plus gravement, de scoliozes déformantes. Depuis ce rapport, la situation n'a pas évolué, et les parents d'élèves déplorent une absence de prise de décision par les pouvoirs publics. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures détaillées mises en place à la rentrée, sous son impulsion, pour faire diminuer de manière importante la charge des jeunes enfants.

Texte de la réponse

Le poids des cartables représente aujourd'hui environ 20 % du poids de l'élève. Il est donc en moyenne deux fois trop élevé. Ce problème touche en priorité les jeunes collégiens, qui ont plus de matières enseignées, donc plus de manuels, et doivent changer de salles de classes entre deux cours. Il importe maintenant d'agir de façon pragmatique et de trouver sans délai des solutions concrètes. Elles concernent l'organisation des établissements scolaires, en lien notamment avec les collectivités locales, l'implication des enseignants et des parents, l'accompagnement des élèves. Il faut tout d'abord réduire le poids du cartable. Dès la rentrée prochaine, dans le cadre du travail mené avec les familles et les acteurs de la distribution pour diminuer le coût de la rentrée scolaire, un cartable solide et léger dont le poids doit être inférieur à 1 kilogramme figurera dans la liste des produits à prix coûtant. En outre, un concours sera lancé dans les écoles professionnelles pour la conception d'un cartable léger, solide et offrant de solides qualités ergonomiques. Il faut ensuite influencer sur le volume de fournitures scolaires, qui représentent près du tiers du poids du cartable. Dès le début d'année de sixième, les professeurs apprendront aux élèves à faire leur cartable, afin de les aider à distinguer l'essentiel de l'accessoire et d'organiser leurs journées, et privilégieront les fournitures plus légères, telles que des cahiers de 96 pages ou les classeurs souples. De nombreuses solutions sont préconisées afin de réduire le poids des manuels scolaires, qui représentent près de la moitié du poids du cartable. Au collège, l'éducation nationale est le premier prescripteur de l'achat de manuels. C'est pourquoi elle a toute légitimité à faire du poids un critère de sélection des manuels à part entière. Les nouveaux manuels devront faire mention de leur poids et du grammage du papier au dos du fascicule. Cela donnera aux enseignants et aux familles toute l'information nécessaire au choix du manuel le plus respectueux de la santé des enfants. Ces solutions peuvent prendre la forme de nouveaux formats, qu'il s'agisse de la division des ouvrages en deux tomes ou même en fascicules, afin que les élèves ne transportent que la partie qu'ils étudieront avec leur enseignant : cela représente 2 à 3 kilogrammes en moins sur le dos des élèves. Cela peut aussi passer par l'utilisation de nouveaux supports, qui évite d'apporter son manuel papier à l'école, tels que la visioprojection des cours ou l'utilisation de tableaux blancs numériques. D'autres ressources, naturellement, peuvent être mises à l'étude, comme la reproduction des manuels sur un format cédérom ou la mise à disposition de contenu sur des disques amovibles ou des

baladeurs numériques. Enfin, dans quelques années, les élèves disposeront non seulement d'écrans numériques, mais aussi de livres numériques. Dans un livre de 300 grammes, ils pourront stocker cinquante ouvrages. C'est pourquoi, dès la rentrée prochaine, une expérimentation de ce dispositif sera menée dans une cinquantaine de classes. L'ensemble de ces dispositifs est soutenu par des crédits de l'État, et pas seulement par des collectivités territoriales. Le « cartable fardeau » sera remplacé par le « cartable santé ». Enfin, l'établissement doit prendre aussi toute sa part dans la réduction du poids du cartable. Chaque fois que possible, les principaux de collège doivent pouvoir organiser tous les cours d'une même classe dans une même salle de référence, afin de limiter les déplacements des collégiens durant la journée. Il est également souhaitable que les départements généralisent, lorsque c'est possible, l'usage des casiers fermés. Par ailleurs, la mise en place des études surveillées dans le cadre de l'accompagnement éducatif dès novembre 2007 et sa généralisation à l'ensemble des collèges dès la rentrée prochaine permettra que les élèves rentrent chez eux en ayant fait leurs devoirs, donc sans avoir à rapporter leurs manuels lorsqu'ils disposent d'une solution pour les laisser dans leur établissement scolaire. Une circulaire reprenant l'ensemble des mesures préconisées sera publiée prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11289

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7402

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7848